

**COMPTE-RENDU (V3)
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPIC Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 9 mai 2025

Etaient présents :

Mesdames JEAN-THEODORE Corinne, BOULDE Fleur, TODESCO Valérie, BAMALE Odile, RIEB Françoise, PEYRAUBE Marie-José, DARNIGE Adeline, LAURENT Maria Concepción, FONTENEAU Sylvie

Messieurs DUPIC Frédéric, BILLOT Gérard, SEURIN Alban, QUELLIEN Geoffrey, CHIRON Patrice, CHALMÉ Jean-Luc, MARTIN Isidro, CANTERO Sébastien, CARPE Francis

Etaient absents :

Mesdames CHANSARD Nathalie, PINARD Céline

Messieurs GACHET Pascal, MARTIN José

Procurations :

Madame CHANSARD Nathalie donne procuration à Monsieur CARPE Francis

Monsieur GACHET Pascal donne procuration à Madame RIEB Françoise

Monsieur MARTIN José donne procuration à Monsieur SEURIN Alban

Madame PINARD Céline donne procuration à Madame PEYRAUBE Marie-José

Madame BAMALE Odile a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2025 est accepté et voté à l'unanimité des membres présents.

2. Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire tient à la disposition des membres du conseil municipal la liste des décisions relevant des engagements comptables émis.

3. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

DELIBERATION 2025-15 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les besoins des services relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉCIDE

La création à compter du **1/06/2025** au tableau des effectifs d'un emploi permanent de :
Chargée d'état civil, population et élections
Correspondant au grade de :
Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet

DIT

- Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2025.

4. PLAN DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

DELIBERATION 2025-16 : Plan de promotion des fonctionnaires bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés

A compter du 1er janvier 2020, et jusqu'au 31 décembre 2026, l'article 93 modifié de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 crée au bénéfice des fonctionnaires en situation de handicap une voie dérogatoire de promotion « interne » au sein de la collectivité leur permettant ainsi d'accéder à un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli préalablement une certaine durée de services publics dont la durée est fixée par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020.

Motivation : Sont concernés par cette expérimentation les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L.5212-13 du code du travail (travailleurs en situation de handicap notamment).

Les conditions et le dépôt de candidatures doivent suivre une procédure précise, fixée par la réglementation. Après examen de la recevabilité des dossiers reçus, une commission, dont les membres sont nommés par l'autorité territoriale, est chargée d'auditionner les candidats recevables, de les sélectionner et d'établir la liste des candidats proposés au détachement. Cette commission, nommée commission de promotion des fonctionnaires en situation de handicap, est composée :

- de l'autorité territoriale
- d'une personne compétente en matière d'insertion professionnelle
- d'une personne du service des ressources humaines.

Le conseil municipal, après exposé du Maire,

DECIDE :

D'approuver l'expérimentation du détachement en faveur des personnes en situation de handicap, afin d'accéder à un cadre d'emplois supérieur.

En 2025, 1 poste est créé, permettant le détachement pour la promotion interne d'un fonctionnaire en situation de handicap, dans le cadre d'emploi suivant :

Attaché territorial à temps complet

1 poste

L'appel à candidatures pourra être déployé à compter du 16 mai pour un détachement au plus tôt à compter du 1^{er} juin 2025.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Fonteneau demande si la personne recrutée sera porteuse d'un handicap. Monsieur le Maire répond « oui ».

5. DÉCISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CRÉDITS

DELIBERATION 2025-17 : DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS

Il convient de prendre une décision modificative de virement de crédits afin de régulariser l'intégration du résultat du SIGAS.

+7 100€ au R001 (recette d'investissement)
+5 600€ au 2135 (dépense d'investissement)
-1 500€ au 040-4962 (recette d'investissement)

-1500€ au 042-681 (dépense de fonctionnement)
+1500€ au 611 (dépenses de fonctionnement)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

D'AUTORISER les virements de crédits tels que présentés ;

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

6. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION ENERGIE ET BIEN-ÊTRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne JEAN-THEODORE, adjointe en charge des associations et du sport, laquelle présente la liste des subventions proposées pour l'année 2025 :

DELIBERATION 2025-18 : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION Energie et bien-être

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association Energie et bien-être 200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association Energie et bien-être pour un montant de 200€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

7. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION KIPROKO & CO

DELIBERATION 2025-18-A : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION KIPROKO & Co

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **KIPROKO & Co** 250€

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **KIPROKO & Co** pour un montant de 250€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION TRAIT D'UNION

DELIBERATION 2025-18-B : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION TRAIT D'UNION

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **TRAIT D'UNION** 210€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **TRAIT D'UNION** pour un montant de 210€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

9. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION UNC

DELIBERATION 2025-18-C : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION UNC

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **UNC** 600€

Les élus Francis CARPE – Alban SEURIN - Marie-Josée PEYRAUBE et Sylvie FONTENEAU quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **UNC** pour un montant de 600€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 7

10. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION MONTUSSAX'SCHOOL

DELIBERATION 2025-18-D : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION MONTUSSAX'SCHOOL

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **MONTUSSAX'SHCOOL** 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **MONTUSSAX'SHCOOL** pour un montant de 400€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION JUDO CLUB

DELIBERATION 2025-18-E : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION JUDO CLUB

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **JUDO CLUB** 1500€

Isidro MARTIN quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **JUDO CLUB** pour un montant de 1500€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 1

12. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION L'HAMEÇON MONTUSSANAIS

DELIBERATION 2025-18-F : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION L'HAMECON MONTUSSANAIS

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **HAMECON MONTUSSANAIS** 900€

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **HAMECON MONTUSSANAIS** pour un montant de 900€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 1

13. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION DANSE & COMPAGNIE

DELIBERATION 2025-18-G : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION DANSE&COMPAGNIE

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **DANSE&COMPAGNIE** 800€

Valérie TODESCO quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **DANSE&COMPAGNIE** pour un montant de 800€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 1

14. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION JIN GANG

DELIBERATION 2025-18-H : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION JIN GANG

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **JIN GANG** 200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **JIN GANG** pour un montant de 200€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

15. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION APEM

DELIBERATION 2025-18-I : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION APEM

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **APEM** 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **APEM** pour un montant de 500€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

16. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION CARPE DIEM

DELIBERATION 2025-18-J : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION CARPE DIEM

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **CARPE DIEM** 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **CARPE DIEM** pour un montant de 1000€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

17. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION O CORAÇÃO DE PORTUGAL

DELIBERATION 2025-18-K : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION O CORACAO DE PORTUGAL

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **O CORACAO DE PORTUGAL** 300€

Francis CARPE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **O CORACAO DE PORTUGAL** pour un montant de 300€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 2

18. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LOUS CAMINS

DELIBERATION 2025-18-L : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION LOUS CAMINS

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Résultat du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **LOUS CAMINS** 250€

Corinne JEAN-THEODORE et Odile BAMALE quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **LOUS CAMINS** pour un montant de 250€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

19. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION ATELIER 2000 ET +

DELIBERATION 2025-18-M : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION ATELIER 2000 ET +

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **ATELIER 2000 ET +** 900€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **ATELIER 2000 ET +** pour un montant de 900€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

20. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION ATHLETIC 89 FC

DELIBERATION 2025-18-N : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION ATHLETIC 89 FC

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **ATHLETIC 89 FC** 5150€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **ATHLETIC 89 FC** pour un montant de 5150€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

21. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION RAIDER'S 33

DELIBERATION 2025-18-O : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION RAIDER'S 33

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **RAIDER'S 33** 450€

Monsieur le Maire, Gérard BILLOT, Corinne Jean-Théodore et Marie-Josée PEYRAUBE quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **RAIDER'S 33** pour un montant de 450€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 5

22. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB

DELIBERATION 2025-18-P : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **TENNIS CLUB** 2000€

Valérie TODESCO quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **TENNIS CLUB** pour un montant de 2000€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 1

23. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION AFSEP

DELIBERATION 2025-18-Q : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION AFSEP

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **AFSEP** 50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **AFSEP** pour un montant de 50€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

24. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION AMICALE SGM

DELIBERATION 2025-18-R : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION AMICALE SGM

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **AMICALE SGM** 150€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **AMICALE SGM** pour un montant de 150€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

25. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION CROIX ROUGE

DELIBERATION 2025-18-S : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION CROIX ROUGE

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **CROIX ROUGE** 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **CROIX ROUGE** pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

26. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS

DELIBERATION 2025-18-T : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **JEUNES SAPEURS POMPIERS** 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **JEUNES SAPEURS POMPIERS** pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

27. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

DELIBERATION 2025-18-U : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **PREVENTION ROUTIERE** 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **PREVENTION ROUTIERE** pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

28. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LES CLOWNS STÉTHOSCOPIES

DELIBERATION 2025-18-V : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION LES CLOWNS STETHOSCOPIES

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour l'association **LES CLOWNS STETHOSCOPIES** 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association **LES CLOWNS STETHOSCOPIES** pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

29. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION CFA MFR

DELIBERATION 2025-18-W : SUBVENTIONS 2025 A CFA MFR

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :
Pour CFA MFR 100€

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à CFA/MFR pour un montant de 100€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

30. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION UFOLEP

DELIBERATION 2025-18-X : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION UFOLEP

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour L'ASSOCIATION UFOLEP 500€

Marie-Josée PEYRAUBE quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association UFOLEP pour un montant de 500€
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 2

31. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

DELIBERATION 2025-18-Y : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association SECOURS CATHOLIQUE pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

32. SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR

DELIBERATION 2025-18-Z : SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR

Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions d'attributions de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'exercice 2025 les montants ci-dessous :

Pour L'ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition et d'attribuer la subvention à verser au titre de l'année 2025 à l'association LES RESTOS DU COEUR pour un montant de 100€

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

33. PARTICIPATION SEJOURS ALSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne JEAN-THEODORE, adjointe en charge de l'animation.

DELIBERATION 2025-19 : PARTICIPATION SEJOURS ALSH

Madame Corinne Jean Théodore, adjointe aux associations, présente le tableau de propositions de la participation communale aux séjours organisés par l'accueil de loisirs, avec le reste à charge des familles en fonction du quotient familial :

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les séjours sont facturés en fonction du quotient familial et du nombre de participants:

BASE GROUPE QF	Pourcentage de Participation (a la charge de la famille)
0 A 500	35%
501 A 1000	45%
1001 A 1500	55%
1501 A 2000	65%
2000 ET +	75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition ci-dessus,

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

34. LIBRE-SERVICE SCOOTERS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) CONVENTION DE DÉLÉGATION

DELIBERATION 2025-20 : Libre-service scooters à assistance électrique– appel à manifestation d'intérêt (AMI) Convention de délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la volonté de la commune d'encourager les nouvelles mobilités durables qui sont un enjeu environnemental et économique, le déploiement des scooters à assistance électrique en libre-service répond à un double objectif. Considérant la nécessité de formaliser par une convention les modalités d'occupation du domaine public, les conditions de mise en œuvre d'une procédure d'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la mise en place d'un service de scooters électriques en libre-service avec une redevance de 10€ par an par place de stationnement pour 2025.

Il est proposé au conseil municipal de :

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition ci-dessus,

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultat du vote :

• Pour : 22

• Contre : 0

• Abstention : 0

Mme Fonteneau demande où les scooters électriques seront implantés. Monsieur le Maire répond qu'une étude est en cours pour déterminer les emplacements.

35. LIBRE-SERVICE VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES RIVES DE LA LAURENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) CONVENTION DE DÉLÉGATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES RIVES DE LA LAURENCE

DELIBERATION 2025-21 : Libre-service vélos à assistance électrique Communauté de Communes Les Rives de la Laurence – appel à manifestation d'intérêt (AMI) Convention de délégation avec la Communauté de communes Les Rives de la Laurence

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la sollicitation de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence en date du 28 mars 2025 concernant le lancement d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur les 6 communes de son territoire

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Considérant la volonté de la commune d'encourager les nouvelles mobilités durables qui sont un enjeu environnemental et économique, le déploiement des vélos à assistance électrique en libre-service répond à un double objectif.

Considérant la nécessité de formaliser par une convention les modalités d'occupation du domaine public, les conditions de mise en œuvre d'une procédure d'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la mise en place d'un service de vélos électriques en libre-service avec une redevance de 10€ par an par vélo.

Considérant que la Communauté de communes Les Rives de la Laurence et chacune de ses 6 communes devront signer une convention de délégation permettant de définir les compétences déléguées par les communes à la Communauté de communes Les Rives de la Laurence et les modalités de cette délégation ; Considérant la proposition de convention de délégation entre la commune et la Communauté de communes Les Rives de la Laurence : procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner un opérateur de location de vélos à assistance électrique en libre-service

Il est proposé au conseil municipal de :

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition ci-dessus,

➤ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

36. DÉLÉGATION DE SIGNATURE CONSENTIE A UN ADJOINT

DELIBERATION 2025-22 : DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE A UN ADJOINT

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de 2014 portant élection des adjoints au maire.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Considérant que Mr BILLOT Gérard a été élu adjoint à l'urbanisme,
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de l'adjoint à l'urbanisme pour toute signature relative aux acquisitions dans le cadre des travaux de voirie Route de Sorbède,

DÉCIDE

De donner délégation de signature à M. BILLOT Gérard pour signer les conventions d'emprises foncières d'acquisition dans le cadre des travaux de voirie Route de Sorbède.

37. ACQUISITION PARCELLE A523

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard BILLOT, adjoint en charge de l'urbanisme.

DELIBERATION 2025-23 : ACQUISITION PARCELLE A523

Il est proposé l'acquisition de la parcelle A523 correspondant à la voirie du Lotissement Cap de Gueille à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune. Cette parcelle intègre le linéaire de la voirie communale.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

38. ACQUISITION PARCELLE ZA233

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard BILLOT, adjoint en charge de l'urbanisme.

DELIBERATION 2025-24 : ACQUISITION PARCELLE ZA233

Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZA233 correspondant située 35 Route de Lalande à l'euro symbolique pour sécuriser un virage dangereux. Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

39. CESSIION PARCELLE C2602

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard BILLOT, adjoint en charge de l'urbanisme.

DELIBERATION 2025-25 : CESSIION PARCELLE C2602

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2241-1 à L 2241-7,
Considérant que la parcelle C 2602 ne présente aucune utilité pour le service public et le transit des piétons et des véhicules,
Considérant que cette parcelle est attenante à la propriété de l'Indivision BOUTET/PRIVAT,
Considérant qu'au regard des faits exposés, aucun élément n'empêche la cession de cette parcelle.
En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

- **D'ALIENER** à l'euro symbolique la parcelle sise Avenue de Verdun, cadastrée section C n° 2602, d'une superficie de 18 m²,
- **DE FAIRE ASSUMER** par l'acquéreur l'ensemble des frais notariés ou autres, relatifs à cette cession à l'euro symbolique,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarial qui s'y rapporte.

40. CESSIION PARCELLE C2603

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard BILLOT, adjoint en charge de l'urbanisme.

Mme Fonteneau demande à Gérard BILLOT le numéro de parcelle exact car celui noté sur la convocation n'est pas le même. Mme NAULEAU informe qu'il y a une coquille sur la convocation et que deux chiffres ont été inversés (C2063 au lieu de C2603), elle s'en excuse.

DELIBERATION 2025-26 : CESSIION PARCELLE C2603

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2241-1 à L 2241-7,
Considérant que la parcelle C 2603 ne présente aucune utilité pour le service public et le transit des piétons et des véhicules,
Considérant que cette parcelle est attenante à la propriété GIRAUD,
Considérant qu'au regard des faits exposés, aucun élément n'empêche la cession de cette parcelle.

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'ALIENER** à l'euro symbolique la parcelle sise Avenue de Verdun. cadastrée section C n° 2603, d'une superficie de 3 m²,
- **DE FAIRE ASSUMER** par l'acquéreur l'ensemble des frais notariés ou autres, relatifs à cette cession à l'euro symbolique,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarial qui s'y rapporte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

A Montussan, le 10 juin 2025

Le Maire,

Frédéric DUPIC

La Secrétaire de séance,

Odile BAMALE